

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraisant les Mercredi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table of train schedules and prices for routes between Cahors and various stations like Libos, Montauban, and Paris. Includes columns for departure times, arrival times, and fares.

Bourse de Paris.

Table showing stock market data for Paris, including dates (Du 18 juillet, Du 19, Du 20) and values for different categories.

Cahors, le 20 Juillet 1870.

Il n'est personne qui ne soit frappé du contraste que présente l'accueil fait par le Sénat aux déclarations du ministère avec l'accueil que ces mêmes déclarations ont reçu au Corps législatif.

Le Sénat, tout a été grand, solennel, digne d'une Assemblée française, c'est-à-dire à la hauteur de ce que l'histoire nous raconte d'un autre Sénat aux beaux jours de Rome.

Il n'est personne qui ne soit frappé du contraste que présente l'accueil fait par le Sénat aux déclarations du ministère avec l'accueil que ces mêmes déclarations ont reçu au Corps législatif.

Ils ont été dignes et patriotiques à la séance du Sénat et l'on voit que le cœur de la France a battu sous leur main.

L'opposition depuis des années s'est donnée bien du mal pour éteindre en nous ce sentiment de nature, national, inné, gaulois par excellence et qu'on a nommé le chauvinisme.

Ce que le temps nous a enseigné c'est la modération et la patience; ce qu'il a éteint ce sont les haines nationales. Une chanson populaire a eu raison de dire: « Les peuples sont pour nous des frères ».

Fatigué de piétiner sur ce grand peuple allemand qui méritait une plus haute destinée, il a cru pouvoir nous annexer aussi à ses conquêtes.

Le secrétaire de la rédaction, LOUIS LAYTOU.

Les motifs de guerre.

« Nous aussi, Messieurs, nous avons le sentiment de notre devoir; nous aussi nous savons que cette journée est grave, et que chacun de ceux qui ont contribué, dans une mesure quelconque, à la décision qui va être adoptée, contractent devant leur pays et devant l'histoire une grave responsabilité ».

douloureux, à donner dans notre siècle, dans notre temps, le signal d'une rencontre sanglante entre deux grands États civilisés ;

« Nous aussi, nous déclarons coupables ceux qui, obéissant à des passions de partis ou à des mouvements irréflectifs, engagent leur pays dans des aventures ;

« Nous aussi nous croyons que les guerres inutiles sont des guerres criminelles, et si, l'âme désolée, nous nous décidons à cette guerre, à laquelle la Prusse nous appelle, c'est qu'il n'en fut jamais de plus nécessaire.

« Nous le déclarons ici solennellement, aucun des membres du ministère n'a cherché une occasion de faire la guerre. Nous n'avons pas délibéré pour savoir si le moment était opportun ou inopportun pour assaillir la Prusse ; nous ne voulions assaillir ni l'Allemagne ni la Prusse ; nous nous sommes trouvés en présence d'un affront que nous ne pouvions pas supporter ; en présence d'une menace qui, si nous l'avions laissée se réaliser, nous eût fait descendre au dernier rang des États.

« Nous avons relevé l'affront et nous avons pris nos précautions contre la menace.

« Le roi de Prusse, il faut que l'histoire ne l'oublie pas, a constamment refusé d'intervenir pour amener ou faciliter la renonciation du prince de Hohenzollern. Quand elle a été obtenue, il a affecté de s'y considérer comme étranger ; et quand, enfin, voulant obtenir des assurances pour l'avenir, nous lui avons dit dans les formes les plus respectueuses : « Déclarez-nous que cette renonciation est définitive, » comment s'est conduit le roi de Prusse ? Il nous a refusé.

« Le lendemain, nous apprenons que S. M. Guillaume a envoyé un aide-de-camp

à notre ambassadeur pour lui déclarer qu'il refusait de le recevoir.

« Cette nouvelle n'a pas été dite à l'oreille des ministres ; on l'a répandue dans l'Allemagne entière, les journaux officieux l'ont reproduite dans des suppléments. Les ministres prussiens partout l'ont annoncée à leurs collègues, c'est le bruit de l'Europe. En même temps, le baron de Werther recevait un congé. Dans la nuit du 13 au 14, les mesures militaires commençaient en Prusse. Est-ce que nous devons supporter tout cela ? Est-ce que, à de tels actes, nous devons répondre par l'abstention et le silence ? Je ne comprend pas ainsi le devoir d'un gouvernement.

« De ce jour commence pour les ministres, mes collègues, et pour moi, une grande responsabilité. Nous avons fait tout ce qu'il était humainement et honorablement possible de tenter pour éviter la guerre. Nous la faisons parce que notre cause est juste et qu'elle est confiée à l'armée française.

SÉNAT

Séance du 16 juillet.

Le Sénat est saisi de quatre projets de lois relatifs :

- 1° A l'ouverture au département de la guerre, d'un supplément de crédit de 50,000,000 sur le budget extraordinaire de 1870 ;
2° A l'ouverture du département de la marine, d'un supplément de crédit de 16,000,000 sur le budget extraordinaire de 1870 ;
3° A la mobilisation de la garde nationale mobile ;
4° A l'autorisation d'engagements volontaires pour la durée de la guerre.

M. le président. L'urgence est demandée. M. le sénateur-secrétaire donne successivement lecture des quatre projets de lois qui sont adoptés, par quatre scrutins séparés, à l'unanimité de cette personne ?

— Dam !... Germain, peut-être...
— Ce jeune homme, qui est idiot ?...
— Pourquoi pas !... Les natures perverses peuvent tout concevoir.

— Mais, il est établi par des faits qu'il adorait sa mère.

— Que voulez-vous, monsieur le Président et messieurs les jurés... je suis innocent, voilà tout ce que je sais...

— Dites-nous, au moins, quelle personne vous soupçonnez, en conscience, être l'auteur du crime ?

— Je l'ignore... j'étais à cinquante lieues de Paris.

— Mais, les transactions sont faites en votre nom !

— Je le répète, c'est bien contre ma volonté.

— A ce moment-là, vous étiez ruiné ?... Vous n'aviez plus qu'une petite maison, sans grande valeur, à Dannemoine, et hypothéquée ?...

— J'avais encore pour plus de trois mille francs de marchandises chez moi, comme marchand de vins.

— Dans l'instruction vous avez prétendu le contraire ?

— Les choses auront été dénaturées...
— Revenons au meurtre de votre belle-mère. Si l'on a assassiné cette dame, ce n'était, évidemment, pas pour la voler, car elle n'avait sur elle aucune valeur. Ensuite, dans son domicile, il n'a été fait aucune tentative de larcin... Qui donc, à votre point de vue, avait intérêt à la disparition

mité et sans discussion.

Le maréchal Canrobert est entouré, et le groupe qui se forme autour de lui se livre à une conversation animée. Les membres de la commission nommés pour présenter le rapport sur les lois votées hier soir par le Corps législatif, sont MM. Rouher, Baroche, Béhic, Boudet et de La Guéronnière.

On lit dans le Journal officiel : Palais de St-Cloud, 16 juillet.

Après la séance de ce jour, le Sénat s'est rendu spontanément à Saint-Cloud, où il a été reçu par l'Empereur, l'Impératrice, auprès desquels était le Prince Impérial.

Le président du Sénat adresse à LL. MM. le discours suivant :

« SIRE,
« Le Sénat remercie l'Empereur de lui avoir permis de venir porter aux pieds du Trône l'expression des sentiments patriotiques avec lesquels il a accueilli les communications qui ont été faites à la séance d'hier.

« Une combinaison monarchique nuisible au prestige et à la sécurité de la France avait été mystérieusement favorisée par le roi de Prusse.

« Sans doute, sur notre protestation; le prince Léopold a retiré son acceptation; l'Espagne, cette nation qui connaît et nous rend les sentiments d'amitié que nous avons pour elle, a renoncé à une candidature qui nous blessait.

« Sans doute, le péril immédiat était écarté, mais notre légitime réclamation ne subsistait-elle pas toute entière ? N'était-il pas évident qu'une puissance étrangère, au profit de son influence et de sa domination, au préjudice de notre honneur et de nos intérêts, avait voulu troubler une fois de plus l'équilibre de l'Europe ?

« Nous avons-nous pas le droit de demander à cette puissance des garanties contre le retour possible de pareilles tentatives ?

« Ces garanties sont refusées : la dignité

— Vous n'avez jamais parlé de ce détail.
— Un oubli, peut-être.

— Comment se fait-il que, ne devant rien à Bastien, vous aillez spontanément, dans son do micile, lui souscrire des billets pour une somme aussi considérable ?

— J'ai dit, dans l'instruction, je crois, que Bastien m'ayant fait des excuses du passé, j'avais voulu le récompenser... Du reste, monsieur le Président, je trouve que c'est faire beaucoup d'affaires pour peu de chose.

— Comment, vous appelez peu de chose le meurtre de votre belle-mère !...

— Certainement, que l'on peut trouver cette affaire grave... Ça dépend des consciences... quant à moi, qui suis innocent, je ne l'admets pas si grave que tout le monde...

Un frisson d'horreur parcourt l'auditoire. Plusieurs femmes murmurent :

— A la Guillotine, le scélérat !...

Sur l'injonction des huissiers, le calme se rétablit et l'audience continue.

Bastien, interrogé, à son tour, au sujet des obligations, affirme qu'elles lui ont été souscrites par son ami, pour le rémunérer de ses petits services.

Silence de l'accusé.

La suite au prochain numéro.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal hebdomadaire, publié sous la Direction de M. Edouard Cabron et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 20 juillet 1870. (N° 17)

L'AFFAIRE

LA RUE DE VAUGIRARD

PAR TURPIN DE SANSAY

XIV

Une scène d'Agonie.

(Suite)

— Votre belle mère ne s'est-elle pas plainte de vous au commissaire de police ?

— Je ne le pense pas... Car il faut vous le dire, je ne lui en ai jamais donné l'occasion.

— N'avez-vous pas, lorsqu'elle vivait, simulé des pertes pour obtenir des avances ?

— J'en suis moralement incapable. J'ai toujours été calomnié par les agents d'affaires.

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

de la France est méconnue. Votre Majesté tire l'épée : la Patrie est avec vous, frémissante d'indignation et de fierté.

Les écarts d'une ambition surexcitée par un jour de grande fortune devaient tôt ou tard se produire.

Se refusant à des impatiences hâtives, animé de cette persévérance qui est la vraie force, l'Empereur a su attendre, mais depuis quatre années, il a porté à sa plus haute perfection l'armement de nos soldats, élevé à toute sa puissance l'organisation de nos forces militaires.

Grâce à vos soins la France est prête, Sire, et par son enthousiasme, elle prouve que, comme vous, elle était résolue à ne tolérer aucune entreprise téméraire.

Que notre auguste Souverain redevenue dépositaire du pouvoir impérial; les grands corps de l'Etat l'entoureront de leur respectueuse affection, de leur absolu dévouement. La nation connaît l'élévation de son cœur et la fermeté de son âme; elle a foi dans sa sagesse et dans son énergie.

Que l'Empereur reprenne avec un juste orgueil et une noble confiance le commandement de ses légions agrandies de Magenta et Solferino; qu'il conduise sur les champs de bataille l'élite de cette grande nation.

Si l'heure des périls est venue, l'heure de la victoire est proche.

Bientôt, la patrie reconnaissante décernera à ses enfants les honneurs du triomphe; bientôt, l'Allemagne affranchie de la domination qui l'opprime, la paix rendue à l'Europe par la gloire de nos armes, Votre Majesté qui, il y a deux mois, recevait pour Elle et pour sa dynastie une nouvelle force de la volonté nationale, Votre Majesté se dévouera de nouveau à ce grand œuvre d'améliorations et de réformes dont la réalisation, — la France le sait, et le génie de l'Empereur le lui garantit, — ne subira d'autre retard que le temps que vous emploieriez à vaincre.

L'Empereur a répondu :
« Messieurs les Sénateurs,
« J'ai été heureux d'apprendre avec quel
« vif enthousiasme le Sénat a reçu la déclara-
« tion, que le ministre des affaires étran-
« gères a été chargé de lui faire. Dans
« toutes les circonstances où il s'agit des
« grands intérêts et de l'honneur de la
« France, je suis sûr de trouver dans le
« Sénat un appui énergique. Nous com-
« mençons une lutte sérieuse. La France a
« besoin du concours de tous ses enfants.
« Je suis bien aise que le premier cri patrio-
« tique soit parti du Sénat, il aura dans le
« pays un grand retentissement. »

Un journal de Paris garantit l'exactitude de cette nouvelle :

Depuis huit jours, M. de Bismark s'attend à la guerre. Dès qu'il a été informé de la déclaration de M. de Gramont, il a écrit et fait porter à M. de Werther une lettre contenant ces seuls mots : « Pas de concessions ! La guerre. Ne vous laissez pas impressionner; nous sommes prêts. Cependant tâchez de prolonger la situation jusqu'au 20. »

La conduite du roi de Prusse n'a donc jamais eu qu'un but, gagner quinze ou vingt jours. — Le Sénat l'a compris.

Manifestations à Paris.

Les manifestations belliqueuses se sont prolongées hier assez tard dans la soirée, et vers deux heures du matin seulement le calme s'est complètement rétabli.

Des bandes d'individus, précédées de drapeaux et portant des lanternes vénitienne ont parcouru les boulevards en proférant divers cris patriotiques et en chantant la *Marseillaise* et le *Chant des Girondins*. Ils se sont rendus place Vendôme, et, s'arrêtant devant la colonne, ont recommencé leur chants et leurs cris de « Vive la France ! Vive l'Empereur ! » etc., puis ils se sont placés sous les fenêtres d'un cercle installé dans l'une des maisons de la place. On leur a passé des drapeaux, ils se sont retirés et ont pris la direction du quartier latin.

Au cercle Impérial, place de la Concorde, des distributions de drapeaux ont été également faites.

Le cercle Impérial et un autre cercle de la rue Royale avaient brillamment illuminé les fenêtres de leurs salons.

Aucun désordre ne s'est produit.

Aujourd'hui, dans l'après-midi, une ovation a été faite à deux régiments d'infanterie de ligne, le 21^e et le 91^e, qui se rendaient au chemin de fer de l'Est. Les citoyens ont accompagné les soldats jusqu'à la gare, leur offrant des cigares et jusqu'à des bouteilles de vin. Des cris enthousias-

tes de « Vive la France ! Vive l'Empereur ! » étaient proférés de part et d'autre.

M. Thiers

On lit dans la *France* : Une manifestation spéciale a eu lieu devant l'hôtel de M. Thiers.

Des cris de : *A bas le petit vieux prussien !* étaient proférés avec une véritable fureur par la foule.

Elle a cependant fini par se dissiper sans se porter à aucune violence.

Plusieurs journaux publient la pièce suivante :

« Les électeurs soussignés du 16^e arrondissement de Paris protestent avec la plus vive indignation contre la conduite tenue par M. Thiers, leur représentant, à la séance de la chambre du 16 juillet, conduite qu'ils ne craignent pas de qualifier d'anti-française, anti-nationale, anti-patriotique.

« En sacrifiant l'honneur, la dignité du pays, à ses rancunes dynastiques, M. Thiers a méconnu et outragé les sentiments qui lui avaient confié le mandat dont il vient d'abuser.

« En conséquence, les électeurs soussignés somment M. Thiers de donner sa démission et de se représenter à leurs suffrages. »

Est-ce que les électeurs des dix autres députés réfractaires ne peuvent pas en faire autant ?

Au reste, M. Thiers et ses amis, les *kaiserliks rouges*, reçoivent du dehors une leçon dure et méritée. Tandis qu'ils parlaient et votaient pour la Prusse contre la France, les princes d'Orléans quittaient Ems et l'Allemagne, ne voulant pas qu'on pût supposer un instant que leur âme et leurs espérances n'étaient pas avec la patrie.

Les souscriptions de Guerre.

L'Empereur a reçu la lettre suivante :

« Sire,
« La France entière espérait le maintien de la paix.

« Les communications faites aujourd'hui aux Chambres ne permettent plus de conserver cet espoir.

« Dans ces circonstances, Votre Majesté est obligée de faire appel au patriotisme de la nation.

« Désirant contribuer aux sacrifices que la France est appelée à s'imposer, je mets à la disposition du trésor public un don personnel de 10,000 francs.

« Je suis avec le plus profond respect, de Votre Majesté, le très-dévoué serviteur.

« Le Maire de Neuilly-sur-Seine,
« IBRY. »

Cette somme a été versée à la caisse de la Société de secours aux blessés, établie au palais de l'industrie où les dons de même nature peuvent être adressés.

La lettre suivante adressée à Son Excellence M. Baroche, membre du conseil privé, par M. Thomas, notaire à Paris, a été transmise le 15 juillet à M. le Ministre des finances :

« Paris, le 15 juillet 1870.
« Monsieur le Sénateur, entre vos mains, j'ai prêté le serment de fidélité à la patrie, j'ai juré comme chevalier, puis comme officier de la Légion d'honneur, de me consacrer tout entier au bien de l'Etat. Permettez-moi, Monsieur le Sénateur, d'accomplir aujourd'hui, et avec votre aide, le serment reçu par vous.

« La guerre est déclarée. Je prends l'engagement de verser dans les caisses de l'Etat, pour les besoins de l'armée, une somme de 100 francs par chaque jour que durera la guerre.

« Je prie Votre Excellence de transmettre mon engagement à qui de droit. Je serais heureux qu'elle daignât m'accorder cette nouvelle faveur.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, de Votre Excellence, le très humble et bien dévoué serviteur,
« THOMAS. »

La lettre suivante a été adressée, le 15 juillet, à M. le Ministre des finances :

« Monsieur le Ministre, j'apprends que la guerre est déclarée. Cela étant, et en dehors de toutes les mesures qui seront certainement prises par les pouvoirs publics pour la mener à bonne fin, je crois qu'il est du devoir de chacun de nous de venir, dans la mesure de ses facultés, en aide au gouvernement. Je vous offre donc, pendant toute la durée de la guerre, le doublement de mes contributions, et je suis prêt à verser immédiatement, dans la caisse publique que vous voudrez bien m'indiquer, la somme qui représente ce doublement pour le deuxième trimestre de 1870, soit 1,400 francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les respectueuses salutations de votre très dévoué serviteur.
« Félix LEGRAS,
« 70, rue St-Lazare. »

Le *Gaulois*, qui a ouvert une pareille souscription, a reçu la lettre suivante :

« Paris, le 15 juillet 1870.
« Monsieur, je fais des vœux pour que cette guerre soit la dernière.

« C'est à la France, c'est aux Français de rendre la guerre impossible.

« Que tous les hommes valides se fassent volontaires et se rangent sous les ordres d'officiers expérimentés, se soumettent à une sage discipline; que tous les chefs d'établissements industriels; les commerçants, les officiers ministériels, les fonctionnaires civils, en un mot tous les Français retenus par leurs affaires ouvrent une souscription patriotique pour aller à l'organisation et à l'entretien de ces corps de volontaires,

et, la perfection des engins de guerre aidant, les éléments et moyens de destruction seront tels, que personne ne pourra plus les affronter.

« Veuillez m'inscrire en tête de la liste de souscription pour 1,000 francs de mes révolvers de guerre, destinés à armer les officiers du premier corps de volontaires, et vive la France !
« Recevez, etc.,
« GALAND. »

Manifestation de Bordeaux

On lit dans le *Journal de Bordeaux* du 9 juillet :

Hier soir, à neuf heures, la population bordelaise s'est associée à l'enthousiasme de toute la France par la plus imposante des manifestations.

La dernière retraite que devait battre notre garnison, sa retraite d'adieu, avait été annoncée pour dimanche. A l'heure indiquée, cinquante mille personnes attendaient son passage.

Dans un immense désordre, tambours et musique en tête, la colonne s'ébranle, et se met en marche à la lueur des torches et aux mâles accents de la *Marseillaise*. Pêle-mêle et bras dessus bras dessous, le peuple et l'armée, enivrés par l'enthousiasme national, jettent comme un tonnerre ce cri : *A Berlin !* qui remplit actuellement la France.

Nouvelles du Jour

Dix députés ont voté non dans la première loi. Ce sont : MM. Arago, Garnier-Pagès, Girault (du Cher), Gagneur, Glais-Bizoin, Grévy, Jules Favre, Ordinaire, Pelletan.

Un seul député a voté non dans les quatre scrutins, c'est M. Garnier-Pagès.

Dans sa séance de lundi, le sénat a voté la loi sur les conseils généraux.

Au Corps législatif M. le garde des sceaux a déposé deux projets de loi.

Le premier autorise les députés à exercer des commandements dans la garde mobile.

Le second interdit de rendre compte des mouvements de troupes.

Les infractions commises par les journaux, pourraient être punies de 5,000 à 10,000 fr. d'amende, et, en cas de récidive de la suspension ou suppression pendant six mois ou un an.

On pense que la déclaration de la guerre à la Prusse et la proclamation de l'Empereur au peuple français ne seront publiées que le jour du départ de S. M. pour l'armée.

On dit que Sa Majesté ne partira qu'à la fin de la semaine pour la frontière de l'Est. On ne pense pas que l'ouverture des hostilités ait lieu avant samedi.

Avant-hier et hier un nombre formidable d'exemplaires de la proclamation de Napoléon III au peuple allemand a été expédié par la voie d'Italie. La Prusse a pris, dit-on, les mesures les plus sévères pour empêcher la propagation de ce manifeste.

Tant en province qu'à Paris plus de 100,000 volontaires ont déjà signé leur engagement. Il y a des femmes qui demandent à partir pour soigner les blessés. 100 étudiants en médecine se sont joints aux 200 déjà inscrits pour servir d'auxiliaires.

Tous les élèves de l'Ecole Polytechnique partent pour Metz.

Le général de division Trochu est nommé commandant supérieur des provinces du Midi. Il installera son quartier général à Toulouse.

L'armée de Paris tout entière et la garde iront à la frontière. Il ne restera à Paris que 8,000 hommes de la garde et deux régiments de cuirassiers.

Par ordre du ministre de la marine, toutes les bouches à feu disponibles dans les arsenaux maritimes sont dirigées par voie rapide sur nos frontières de l'Est.

L'imprimerie impériale a reçu l'ordre de tenir à la disposition du ministère de la guerre un matériel complet d'imprimerie pour l'expédition franco-prussienne.

Nous lisons dans le *Temps*

Paris, 18 juillet.
Plusieurs journaux ont annoncé que le général Changarnier a sollicité l'honneur de servir dans la guerre qui commence. Ils étaient bien informés: j'ai prié, j'ai supplié M. le maréchal Le Boeuf, ministre de la guerre, de me faire donner un commandement. Accueillie par le ministre avec les démonstrations de la sympathie la plus émue et la plus expensive, ma demande a été définitivement repoussée. C'est, pour moi, une douleur amère, que je vais cacher dans ma province.

Mais notre vaillante armée a tant de chefs habiles et expérimentés, que l'absence d'un vieux patriote ne s'y fera pas sentir. nos soldats, nos chers soldats, seront partout vainqueurs.

Agréez, etc.
CHANGARNIER

Les cafés concerts des Champs-Élysées ont reçu, hier soir, l'autorisation de chanter la *Marseillaise*. Toute la troupe a entonné en cœur ce chant national dont le refrain, faut-il le dire, a été repris par tous les assistants.

Pour extrait : A. Layton.

L'attitude de l'Europe.

Quant aux alliances, voici les informations qui trouvent le plus de créance dans les cercles politiques :

Il paraît que l'Autriche et l'Angleterre concourent à l'action française.

Même prévision pour le Danemark.

On croit à des soulèvements intérieurs en Saxe, en Hanovre et aussi à Francfort.

A la nouvelle des derniers événements une émotion patriotique s'est manifestée dans tout le Danemark.

L'armée, assemblée dans le Jutland pour les grandes manœuvres annuelles, a illuminé aux quartiers généraux de Hald et de Viborg.

On écrit de Berne que le conseil fédéral a adopté hier les mesures suivantes : présentation à l'assemblée fédérale d'un rapport sur la situation politique actuelle, demande des pleins pouvoirs nécessaires pour le maintien de la neutralité et de l'indépendance de la Suisse et de l'intégrité de la confédération.

On télégraphie de Washington que la nouvelle de la déclaration de la guerre de la France à la Prusse, a été accueillie par des applaudissements à la chambre des représentants.

On lit dans la France :

Le gouvernement espagnol vient, en révoquant l'ordonnance de convocation des Cortès, de nous donner la meilleure preuve qu'il renonce à la politique anti-française dans laquelle le maréchal Prim s'était laissé entraîner par M. de Bismark.

Quant à l'Angleterre et à la Russie, elles sont évidemment résolues à se renfermer dans le rôle de simples spectatrices, et il faudrait selon toute apparence, des complications bien graves pour les en faire sortir. Seulement, il est permis de croire que leur neutralité ne va pas jusqu'à exclure une sympathie secrète pour la cause dont le triomphe, en mettant une limite aux empiètements et un terme aux procédés de la Prusse, ferait disparaître les périls qui menacent l'équilibre Européen.

L. DE RIALLEN.

L'Empereur a eu ces jours-ci de longs entretiens particuliers avec M. Stoffel, ex-attaché militaire de l'ambassade de France à Berlin. L'opinion de M. de Stoffel est que les pays annexés par la force à la Prusse, après la campagne de 1866, sont peu dévoués au roi Guillaume et qu'on les trouvera prêtes à bien accueillir les armées françaises.

Bulletin militaire.

Le maréchal de Mac-Mahon est arrivé à Paris.

On annonce que le maréchal Canrobert a quitté Paris. C'est le maréchal Baraguay-d'Hilliers qui lui succède dans le commandement militaire dont Paris est le centre.

La *Presse* annonce que l'armée française sera divisée en sept corps, et donne à ce sujet les renseignements suivants :

Le 1^{er}, le maréchal Mac-Mahon ;

Le 2^e, le général Frossard, parti à la tête du camp de Châlons, pour se rendre au point de la frontière qui lui est désigné ;

Le 3^e, le maréchal Bazaine, qui quitte le commandement de la garde impériale ;

Le 4^e, le général de Ladmirault ;

Le 5^e, le général de Faily ;

(Ces deux généraux commandaient les 2^e et 3^e corps de l'intérieur).

Le 6^e, le maréchal Canrobert ;

Le 7^e, le général Douai.

Le 7^e corps doit comprendre les troupes spéciales à l'armée d'Afrique, embarquées sans doute en ce moment pour être transportées en France.

La réserve de l'armée est formée de la garde impériale (division d'infanterie Deligny et Picard, division de cavalerie Duvaux) placée sous le commandement en chef du général Bourbaki.

Le général comte de Palikao reste au commandement du 4^e corps d'armée de l'intérieur à Lyon. On nous assure qu'un certain nombre de généraux du cadre de réserve sont appelés à l'activité pour occuper des commandements à l'intérieur, soit dans les divisions et subdivisions territoriales, soit dans les places fortes.

« L'un d'eux, le général Soumain, longtemps commandant de la place de Paris et la subdivision de la Seine, reprend ce commandement au lieu et place du général de Montaudon, appelé à un commandement de l'armée d'opération.

Il paraît que plusieurs généraux sénateurs ont demandé à être pourvus de commandements, et il est question de remplacer par deux d'entre eux les généraux de Ladmirault à Lille et de Faily à Nancy.

Les Armements

On lit dans le *Gaulois* : Dimanche 17.

Sont partis, entre trois et sept heures de l'après-midi, le 62^e, 51^e, 80^e et 96^e de ligne, ainsi que le 18^e bataillon de chasseurs.

Ces divisions forment la division du général Douai.

Depuis cinq heures, hier soir, jusqu'à ce matin six heures, vingt-quatre trains sont partis en destination de Nancy, Metz, Strasbourg, Mulhouse et Thionville.

Chaque train a emporté 960 soldats, ce qui porte à 23,040 le nombre d'hommes qui ont quitté Paris dans la journée d'hier.

Les soldats voyagent en voitures de troisième classe; des voitures de premières sont réservées aux officiers.

Hier soir, sont partis les 1^{er} et 2^e voltigeurs de la garde, ainsi que les garnisons de Versailles et Saint-Germain, et le 41^e de ligne venant du fort de Rosny.

On lit dans le *Figaro* :

Aujourd'hui, dimanche, à quatre heures du soir, est partie la troisième division, ainsi composée :

Général de division : Lebrun.

1^{re} brigade, général de Poitiers, 7^e et 29^e régiment de ligne, 7^e bataillon de chasseurs à pied, casernés tous au Prince-Eugène et au faubourg du Temple.

2^e brigade, général du Plessis, 59^e et 74^e de ligne, 15^e bataillon de chasseurs à pied, casernés à la caserne Napoléon, 11^e régiment d'artillerie, caserné au fort de Vincennes.

On lit dans la *Décentralisation*, de Lyon, à la date du 17 juillet :

Les trois divisions d'infanterie de Lyon et deux compagnies du train se dirigent ce soir, par le chemin de fer, sur Phalsbourg et Bitche.

Le *Progrès du Nord* annonce que le général de Faily vient de recevoir l'ordre d'établir immédiatement à Phalsbourg le quartier général du cinquième corps.

On lit dans le *Toulonnais*, à la date du 16 juillet :

Jusqu'à ce jour, les navires qui sont envoyés en Afrique ont seulement pour mission de ramener des chevaux; il n'a pas encore été question de troupes; on s'occupe d'abord de la remonte, afin de pouvoir compléter l'effectif des escadrons sur pied de guerre.

On mande de Marseille, 15 juillet, 3 h. 1/2, à l'agence Havas :

Quatre paquebots de Messageries Impériales partent à l'instant pour aller embarquer des troupes à Alger.

Des transports appareillent aussi de Toulon.

Tous les marins appartenant aux levées depuis 1863 sont appelés en activité de service; il en est de même pour ceux qui étant inscrits, ont moins de six ans de service effectif.

On assure que tous les généraux de division ont reçu ce matin une dépêche directe de l'Empereur, où il est dit que Sa Majesté compte sur leur dévouement et leur patriotisme dans les événements qui sont prêts à s'accomplir.

On lit dans le *Journal d'Amiens* :

Le détachement de réfugiés hanovriens a quitté notre ville depuis quelques mois; il reste cependant encore à Amiens un certain nombre d'hommes qui, nous assure-t-on, vont demander l'autorisation d'être incorporés dans l'armée française, et de faire partie des divisions actives.

On lit dans le *Courrier de la Moselle*, à la date du 16 juillet :

Nous apprenons à l'instant que la ligne de Metz à Sarrebruck a été coupée par les Prussiens à la frontière, au-dessus de Forbach. L'administration du chemin de fer de l'Est, avertie, a dû faire changer des billets déjà délivrés pour Sarrebruck.

On lit dans le *Libéral de Cambrai* :

Une personne qui arrive de Cologne nous rapporte des informations précises sur l'état des choses par delà la frontière.

Les troupes prussiennes se concentrent en grand nombre dans la Prusse rhénane. Dans beaucoup d'endroits, les églises sont converties en casernes où campent les soldats.

On lit dans l'*Etoile belge* :

En Hollande comme en Belgique, trois classes de milice sont rappelées sous les drapeaux, celles de 1863, 1864 et 1865.

L'accident du chemin de fer de Tournai à Lille est réparé. Hier, à quatre heures et demi de relevée, le train de Calais à Bruxelles passait à Blandain sur un pont improvisé par les soins du génie militaire.

On lit dans l'*Union libérale* :

Plusieurs wagons de poudre sont arrivés à Verviers. Une partie de ces munitions est parti,

pour Dolhain, où le détachement du génie est occupé à préparer des mines pour obstruer le tunnel du chemin de fer dans le cas où celui-ci serait menacé par les troupes prussiennes.
Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles de la Frontière

Le bruit de l'entrée d'un détachement de Prussiens en France, du côté de Thionville, est démenti en ces termes par le *Journal officiel* : « Une dépêche télégraphique de Thionville, communiquée au Sénat, a annoncé que les troupes prussiennes étaient entrées sur le territoire français près de cette ville. »
« Un télégramme ultérieur a démenti le fait. »
Voici une autre dépêche transmise de Thionville, samedi soir : « Les éclaireurs prussiens étaient au nombre de 61. A leur vue, M. Gillard, maire de Sierck, fit prévenir en toute hâte les autorités de Thionville. »
« Les autorités militaires firent aussitôt partir un régiment de dragons. Le bruit court que deux régiments de hussards prussiens occupent Berch (territoire prussien) à deux lieues au-delà de Sierck. La garnison de Thionville se compose du 73^e de ligne et du 11^e dragons. »
Les prussiens, dit un télégramme de Metz, ont massé leurs forces sur la ligne de la Saar.
A l'heure qu'il est, il y a 200,000 français sur la frontière.

D'après plusieurs dépêches de la frontière du Rhin, les communications télégraphiques et de chemins de fer entre la France et la Prusse auraient été coupées samedi par les autorités prussiennes.

Tandis que les belges enlèvent les rails de leurs chemins de fer du côté de la frontière française, les Luxembourgeois enlèvent leurs rails sur la frontière prussienne. Toutes les communications sont interrompues entre Trèves et Luxembourg sur la ligne ferrée qui mène à Thionville.

En Prusse, les concentrations continuent. Presque nulles à la frontière pour ne pas donner l'éveil, elles sont très actives dans les provinces de l'Est, de Königsberg, Stettin, Breslau, dans le vieux centre prussien, c'est-à-dire dans les parties les plus éloignées de la France.

On écrit de Strasbourg, 17 juillet : Hier matin, le service des ponts sur le Rhin se faisait encore comme d'habitude ; dans la journée il a été interrompu. Les communications du chemin de fer entre les deux rives ont été coupées. Le pont tournant de la rive allemande ayant été replié, il a été fait de même de celui de la rive française ; et il ne reste plus, isolé au milieu du Rhin, que le tronçon central qui servait de moyen de jonction entre les deux parties mobiles aux extrémités.

Toutefois un service de nacelles a été organisé entre les deux rives pour le transport des piétons isolés.
De la suppression des deux ponts et de celle du service des chemins de fer, il résulte que le service de la poste par Kehl et Strasbourg a cessé. Nous n'avons reçu hier soir, déjà, ni lettres ni journaux d'Allemagne. Il est probable que les communications postales entre l'Allemagne et la France vont se faire par la Suisse et la Belgique, et nous espérons recevoir demain ou après demain, par Bâle, les journaux allemands qui nous venaient chaque matin et chaque soir par Kehl.

L'affluence est sans cesse considérable à la gare de la ville, laquelle est le centre de tout le mouvement provoqué par les circonstances actuelles. On a dû prendre des mesures de précaution et fermer en partie les grilles pour maintenir la liberté de la circulation.

La cloche des portes a retenti hier soir, à huit heures, comme l'avis de M. le colonel commandant la place en avait prévenu les habitants, et les portes de la ville, ouvertes jour et nuit, depuis des années, ont été fermées à neuf heures. Ce sont les conséquences naturelles de l'état de guerre, et nos concitoyens sauront se résigner à cette gêne, comme ils sauront supporter des privations plus dures et faire des sacrifices bien autres, si les nécessités de la lutte internationale qui va s'ouvrir le demandent.

Les mesures de précautions prises par l'autorité militaire sont du reste pleinement justifiées par certains faits. Hier, on parlait de l'arrestation de plusieurs individus suspects sur les remparts. Des renseignements les plus précis montrent que les soupçons n'étaient pas sans fondement. Un caporal d'infanterie a, en effet, mis la main au collet dans la matinée d'hier, à un personnage qui s'est trouvé être un major ou colonel prussien. On assure qu'il a décliné son nom et ses qualités. Ayant voulu résister au caporal qui l'avait saisi celui-ci lui dit : — Viens, ou je te f... une balle dans la tête ! M. le général Ducrot a donné hier au caporal les galons de sergent.

On écrit de Strasbourg : L'école de santé militaire de Strasbourg vient d'être licenciée.
Hier, dimanche, est arrivée l'armée de Lyon. Aujourd'hui arrivent de nouvelles troupes du Midi.
Les Prussiens rassemblent, dit-on, 150,000 hommes entre Rastadt et Carlsruhe.
Kehl regorge de troupes.

Dernières nouvelles

Paris, 19, soir.
Le départ de l'Empereur paraît ajourné, affirme-t-on, après le commencement des hostilités.
Les ministres se sont réunis en conseil ce matin.

La déclaration de guerre ne sera communiquée aux chambres que lorsqu'on aura reçu la réponse de la Prusse, à laquelle elle a été notifiée le 17 juillet.

Voici, dit-on, le plan de campagne adopté contre la Prusse :
Faire une pointe rapide dans la Hesse, à l'effet de neutraliser les trois puissances du Sud ;
Dégager Francfort, s'y fortifier ;
Balayer tout le territoire prussien de la rive gauche ;
Puis entrer en Westphalie et faire appuyer sa gauche par le Hanovre et le Danemark ;
Repousser la Prusse au delà de l'Elbe comme après Friedland ;
Et refaire une confédération allemande dont seraient exclues l'Autriche et la Prusse, lesquelles ne sont pas plus allemandes l'une que l'autre.

L'Empereur a décidé de ne recevoir, soit au quartier général des corps d'armées aucun volontaire, aucun officier étranger, en un mot, aucun individu étranger à l'armée.
— On mande de Metz, 18 juillet : Les badois au nombre de 15,000 sont concentrés aux environs de Forbach. Les prussiens occupent les alentours de Mayence et Wissembourg.

Les régiments disséminés le long de nos frontières des Alpes dirigent une partie de leur effectif par le Rhône, Lyon, Bourg, Lons-le-Saulnier, Besançon et Mulhouse vers nos frontières de l'Est. Des mouvements analogues ont lieu de Rodez, de Clermont, de Montauban, de Bordeaux et de la Rochelle vers la frontière nord.

— Il est question d'établir un camp dit de réserve et comprenant 60,000 hommes aux environs de Dijon.
— Par des lettres de Strasbourg, on apprend que, du haut des tours de la cathédrale on voit les travaux des prussiens sur la rive droite du Rhin. Ils édifient des fortifications en bois, terre et fer blanc pour barrer le passage à nos troupes.
— L'armée française de débarquement, se forme et se groupe dans les divers ports français de Brest à Dunkerque.
— On s'occupe à Toulon d'armer les batteries flottantes de la réserve qui doivent sous huit jours être rendues à Cherbourg.

— L'entrée en campagne a été payée, à dater de dimanche aux capitaines et autres officiers qui font partie de l'expédition. Ces frais sont de 600 fr. aux capitaines et de 400 fr. aux lieutenants et sous-lieutenants.
— Les officiers de remonte de l'Ouest, et du Midi ont ordre d'acheter, jusqu'au 15 août, tous les chevaux qui seront offerts par les cultivateurs et reconnus aptes au service.

Chronique locale

La Guerre.

L'émotion causée par la déclaration de guerre à la Prusse est vive dans notre pays.

Devant tant d'arrogance d'un peuple qui devrait pourtant se souvenir d'Iéna et d'Auers-tadt, le sentiment national se réveille et s'indigne.

A Cahors, comme partout, les conversations s'engagent, les chants patriotiques retentissent et chacun approuve l'attitude énergique et digne du Gouvernement.

Nos correspondances accusent de tous les points du département une unité parfaite de sentiments, un même élan patriotique.

Subir plus longtemps l'insolent orgueil de la Prusse, c'était impossible.

Aujourd'hui, l'Epée de la France est tirée pour venger un nouvel affront dont la Nation tout entière a rougi.

Au premier signal, notre vaillante armée forme ses bataillons, les volontaires surgissent en masse de tous les points de la France, et cette brave jeunesse court au combat avec un enthousiasme qui nous assure le succès.

A ceux qui ne peuvent offrir leur sang à la Patrie, un devoir incombe ; — on ne saurait y faillir.

Venir en aide aux familles peu aisées dont les enfants sont appelés sous les drapeaux, — préserver nos soldats de la misère des camps, — adoucir les tortures des blessés, voilà une généreuse et noble initiative !

A Paris, les souscriptions s'organisent et c'est avec un irrésistible élan patriotique que les listes se remplissent.

Nous répondons au sentiment public en prenant pour notre département, l'initiative d'une semblable démarche.

Fils, frères, époux, amis, nous les avons vu partir, et un vif sentiment national à pu, seul, calmer une émotion légitime ; — eh, bien ! lorsqu'il aura combattu en héros et que, blessés peut-être, ils penseront au pays, prouvons-leur par tous les moyens en notre pouvoir, que nos cœurs sont avec eux.

La souscription est ouverte, à partir de ce jour, dans nos bureaux.

Nous publierons les noms des souscripteurs.

LOUIS LAYTON.

Souscription Patriotique

EN FAVEUR DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER ET GARDE MOBILE.
Première Liste.

- Le *Journal du Lot*..... 100 fr.
- M. Delzons, directeur des contributions directes..... 100
- M. Amadiou, contrôleur..... 20
- M. Ichès, contrôleur..... 20
- M. Magenties, contrôleur..... 20
- M. Gardot, surnuméraire... 10
- Le tribunal civil de Cahors... 350

La garde mobile.

Le *Journal officiel* publie un décret ainsi conçu :

« Les gardes nationaux mobiles des trois premiers corps d'armée seront réunis immédiatement au chef-lieu de chaque département au contingent duquel ils appartiennent. »

La feuille gouvernementale fait suivre le décret des indications ci-après, que nous recommandons à l'attention des jeunes soldats et de leurs familles :

« Au moment où la garde nationale mobile et mobilisée, et où tous les jeunes gens qui appartiennent à cette garde et qui font partie des contingents des départements des trois premiers corps d'armée (1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e divisions militaires), vont recevoir, sur quelque point qu'ils soient du territoire, leur ordre d'appel pour rejoindre les chefs-lieux de ces départements, il importe de porter à leur connaissance qu'ils vont, en exécution de la loi, se trouver soumis à toutes les obligations de la discipline militaire applicable à l'armée active, et qu'ils se trouveront dans le cas d'être poursuivis selon les prescriptions du code de justice militaire, s'ils n'obtempèrent pas sur le champ aux ordres qu'ils recevront.
« Il n'est pas douteux d'ailleurs, que dans les circonstances actuelles leur patriotisme ne rende superflu le recours à la rigueur des lois. »

Les gardes nationaux mobiles des classes de 1866, 1867, 1868 et 1869 qui ont l'habitude de soigner les chevaux, et qui, désireraient être employés pendant la durée de la campagne, à la conduite des bagages des officiers généraux et des officiers d'état-major, sont invités à se présenter Boulevard des Invalides, 4 bis, de 1 heure à 4 heures M. le colonel d'état major Berthaut, commandant en second de la garde nationale mobile de la Seine, recevra leurs demandes, et, s'ils sont jugés aptes, ils seront immédiatement mis en subsistance dans le régiment du train des équipages.
Ces jeunes gens devront être munis de certificats constatant leur aptitude et leur moralité.

Engagements volontaires.

Palais de Saint-Cloud, 17 juillet 1870.
NAPOLÉON, etc. — Nous avons proposé, les Chambres ont adopté, etc. :
Art. 1^{er}. — Les engagements seront reçus en temps de guerre pour la durée de la guerre.
Art. 2. Les engagements seront soumis aux conditions générales déterminées par la loi organique sur le recrutement de l'armée.
Art. 3. Aussitôt après la paix, les engagés volontaires, admis conformément à l'article 1^{er} ci-dessus, seront libérés en vertu d'un décret impérial, à moins qu'ils ne demandent à rester sous les drapeaux en se liant au service, conformément à la loi modifiée du 21 mars 1832.

La présente loi discutée, délibérée et adoptée par le Sénat et par le Corps législatif, sera exécutée comme loi de l'Etat.
Mandons et ordonnons, etc. NAPOLÉON.
(Contresigné par LL. EE. le Garde des Sceaux et le Ministre de la Guerre.)

— Un décret de l'Empereur vient d'ordonner la formation d'un quatrième bataillon à quatre compagnies dans chacun des cent

régiments de ligne. Cette mesure a déjà été prise lors de la guerre de Crimée, en 1855.

M. le ministre de la guerre a décidé qu'une prime de 10 fr. serait allouée à tout cultivateur qui aura rendu les chevaux appartenant à l'Etat, avant le 22 juillet.

Par ordre supérieur, les dépêches télégraphiques chiffrées ne sont plus reçues par l'administration des lignes télégraphiques.

Le Préfet de police vient de publier un très-sage avis aux citoyens pour les prier de s'abstenir désormais des manifestations organisées sur les boulevards. Aujourd'hui que nous touchons au moment sérieux de la lutte il est inutile en effet de faire faire à l'enthousiasme du pays des appels bruyants et tumultueux. L'armée est en marche, la France est debout. Préparons-nous d'un esprit sérieux et résolu aux austères devoirs que nous impose l'honneur de la patrie. N'oublions pas surtout que le moment serait mal choisi pour se livrer dans les cafés et dans les rues à des querelles politiques qui doivent être considérées comme anti-nationales au moment où le drapeau est à la frontière.

Environ 1,500 jeunes soldats de la réserve, appartenant au département du Lot, sont arrivés lundi à Cahors, et en repartent tous les jours pour rejoindre leur corps.

Une foule énorme assiste tous les jours aux départs des trains emportant les soldats de la réserve.

Loi postale de guerre.

Nous nous empressons de porter à la connaissance des familles le projet de loi ci-après qui sera mis au premier jour à exécution :
Art. 1^{er}. Pendant toute la durée de la guerre, les lettres à destination des militaires faisant partie du corps d'armée de campagne, leur parviendront en franchise.
Les lettres envoyées de ces corps d'armée jouiront du même avantage.

Art. 2. Les mandats envoyés par l'intermédiaire de la poste aux militaires faisant partie du corps d'armée en campagne sont exemptés de tous frais jusqu'à la somme de 50 francs.

C'est lundi dernier, que les conseils d'arrondissement se sont réunis pour la première partie de leur session, dont la durée sera de cinq jours.

M. l'inspecteur d'académie nous communique l'avis suivant :

« Les jeunes gens qui font partie de la garde mobile et qui ont contracté un engagement volontaire, sont admis à se présenter immédiatement aux examens du baccalauréat. »

Nous apprenons, avec un vif regret que le R. P. Dominique, général des carmes déchaussés, vient de mourir à Rome.

Dans le second trimestre de cette année, — avril, mai, juin, — il n'y a eu que 22 jours de pluie contre 69 de beau temps dans la région du sud-ouest de la France.

C'est la première fois qu'on trouve en ce siècle un résultat semblable.

L'administration vient d'adresser des éloges au sieur Montal, chiffonnier, à Figeac, pour avoir sauvé dans la journée du 6 juin dernier le sieur Galtier qui s'était laissé tomber dans la rivière du Célé.

Par décision de Monseigneur, M. Genries a été nommé vicaire d'Albas.

REMONTE

Itinéraire que suivra le comité d'achat dans le Lot, pendant le mois d'août 1870 :

- Figeac, 8 août, huit heures du matin.
- Lacapelle, 9 id. id.
- Gramat, 10 id. id.

Le Comité achètera des chevaux de toutes armes et de toutes robes, âgés de 4 à 10 ans.

Le chiffre des achats est illimité.
Il y aura réception, au chef lieu du dépôt, tous les jours, à huit heures du matin, excepté le dimanche et pendant l'absence du Comité.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 27 juin au 3 juillet 1870.
Mathématiques élémentaires.
Dessin d'imitation : — 1 Rival, 2 Rouch.

- Mathématiques préparatoires.
id. — 1 Miquel, 2 Dufour P.
 - Rhétorique.
id. — 1 Faurie, 2 Tardieu.
 - Seconde.
id. — 1 Painchenat, 2 Médard.
 - Troisième.
id. — 1 Serrano, 2 Basset.
 - Quatrième.
id. — 1 Lescale, 2 Barancy.
 - Cinquième.
id. — 1 Delmas, 2 Lachiche.
 - Sixième.
id. — 1 Icrès, 2 Dugès.
 - Classe préparatoire.
Première division.
Ecriture : — 1 Peyrissac, 2 Girardeau.
 - Deuxième division.
id. — 1 Herman, 2 Barriéti.
 - Troisième division.
id. — 1 Darquier, 2 Labie Ch.
 - Enseignement secondaire spécial.
Troisième année.
Dessin d'imitation : — 1 Rozières, 2 Durupt.
 - Deuxième année.
id. — 4 Lhéray, 2 Rozière L.
 - Première année.
id. — 1 Constant, 2 Lauvel.
 - Année préparatoire.
id. — 1 Caminade, 2 Chainet
- Le Proviseur, RICHAUD

PRÉFECTURE DU LOT

NAVIGATION DU LOT

Renouvellement de trois Vantaux aux portes de l'écluse d'Escambous

ADJUDICATION

Le mercredi 17 août 1870 à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot assisté par le Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour le renouvellement de trois vantaux aux portes de l'écluse d'Escambous.

Les travaux sont évalués à 7,500 francs, y compris une somme à valoir de 1,574 fr. 76 c. pour dépenses imprévues.

Le cautionnement est fixé à 200 francs.
Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (*Bureau des travaux publics*), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 13 Juillet.
Naissances.
Bergougnot, (Hippolyte), rue Ste-Barte.
Mariages.
Péllissié (Arnaud), et Contou (Marie-Anne).
Décès.
Lasfargues (Marie), V^e Bombe, 70 ans, rue Clément-Marot. — Lafage (Jeanne), 76 ans, V^e Vignié, née à Montaucaun (Lot), rue Veyrolles. — Astruc (Jean), cultivateur, 76 ans, à Firoulet. — Henras (Iréné-Pierre), 14 jours, à Arbouys. — Boisse (Hippolyte-Augustin), 1 ans, rue St-Etienne.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 17 Juillet 1870.
20 Versements dont 4 nouveaux 2,858 »
11 Remboursements dont 3 pour solde 2,590 07

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction de la dette en 60 ans ; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque.
Montant du prêt : Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois

Taux de l'annuité : pour les prêts sur droppriétés rurales :
5,82 % les 20 premières années,
5,77 % les 20 années suivantes,
5,72 % les 20 dernières années.
Pour les prêts sur propriétés urbaines : 5,87 %

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuve-des Capucines à Paris.

Faits Divers

Anecdote de circonstance racontée par l'*Yonne* :

On sait que les bouchers exploitent sans vergogne les consommateurs. Cette situation inspira à un maire d'une ville voisine la résolution suivante :

Il fit venir les industriels qui exercent la profession de boucher dans sa commune, et il leur dit :

— D'ici huit jours, vous aurez à baisser, dans de justes conditions, le prix de vente de votre viande ; si vous ne le faites,

je monterai un étal en concurrence avec les vôtres.

Les bouchers s'en allèrent en riant de M. le maire, et disant : « Il n'y a pas de danger qu'il se fasse boucher. »

Bref, ils résolurent de persister. Mais rira bien qui rira le dernier.

Mardi matin, 28 juin, dernier, l'étal municipal était organisé.

On y vendait toute espèce de viande, bœuf, veau, mouton, au prix de :

Morceaux ordinaires, 70 c. le kilo. Morceaux de choix, 80 c.

Et M. le maire se propose encore de faire une leçon à messieurs les boulangers qui seraient tentés de profiter plus que de mesure du prix élevé des farines.

Le 9 juillet, dit l'Ére impériale de Tarbes, un bœuf, qui s'était engagé sur le chemin de fer, à la hauteur de Pouzac, a été broyé par le train qui arriva à Bagnères à 10 heures 33 du soir.

Cette rencontre a occasionné le déraillement de deux wagons; mais il n'y a eu aucun accident fâcheux.

Les deux wagons ont été détachés et le train a continué sa marche.

Le Canon et la pluie.

(Voir le numéro du 6 juillet.)

Voici les conditions qui me semblent les plus favorables à une pareille tentative :

Opérer par un vent soufflant du sud ouest et charriant d'épais nuages, — un jour où la pression barométrique serait généralement descendue au-dessous de 76 centimètres.

Commencer le matin, avant que le chapeau de vapeur formé à la surface des eaux de la Manche se dissipe aux rayons du soleil. La plus basse température serait la meilleure.

Procéder par explosions simultanées d'une ou de plusieurs batteries de quart d'heure en quart d'heure.

Suspendre, ce jour-là, les exercices de tir dans tous les polygones.

Si cette tentative coïncidait avec une fête religieuse carillonnée, il y aurait plus de probabilité de succès.

Si celui-ci était obtenu, si l'on jugeait qu'il eût suffisamment plu on transporterait le foyer de condensation de Cherbourg à Brest, pour arrêter là le courant des vapeurs venant de l'Océan, en les condensant à leur passage.

Ainsi, pour avoir de l'eau, agir à Cherbourg sur les vents pluvieux du sud-ouest; — pour avoir du sec, opérer à Brest, sur les vents d'Est, qui nous arrivent, après avoir traversé l'Europe centrale, dépouillés de leur vapeur d'eau, par les nombreuses cloches de la chrétienté et le tir des polygones de tous les États qu'ils ont rencontrés sur leur route.

Si cependant il n'y a rien au-dessus de nous que l'azur du ciel, nous aurons beau tirer le canon et sonner à outrance, il ne tombera rien. C'est ce que ne veulent pas comprendre les adversaires de ma doctrine des condensations, qui voudraient, pour que la loi fût vraie, qu'il en tombât en toutes

circonstances.

Mais, s'il ne pleut pas sur nous, quand nous tirons le canon ou quand nous sonnons, il pourra pleuvoir ailleurs, partout où le ciel sera chargé de nuages, dans le rayon où s'étendent les vibrations du corps sonore. Ainsi, non-seulement il peut tomber de l'eau sur la commune voisine, mais même à des distances immenses. Lors des grands ébranlements de la masse aérienne par les formidables décharges d'artillerie du siège de Sébastopol, il pleuvait souvent ici, bien qu'il ne fit rien en Crimée.

Souvent enfin le tir du canon et le son des cloches épuaient un ciel nuageux, en renvoyant l'orage éclater au loin.

Ces divers effets ont été observés non-seulement pendant toute la guerre de Crimée, mais pendant celle d'Italie et durant la campagne de la Prusse contre l'Autriche. Chacun a pu remarquer que jamais il n'avait éclaté de si fréquents orages sur le théâtre des événements, comme dans le reste de l'Europe.

Je laisse aux anciens militaires à rappeler leurs souvenirs sur ce point.

Lors du siège d'Anvers, les assiégeants furent constamment sous une pluie torrentielle; on était dans la boue jusqu'aux genoux. Sitôt la citadelle prise, il cessa de pleuvoir et le temps redevint beau.

On sait l'épouvantable orage de grêle, de pluie, de vent, qui vint fondre, entre 4 et 5 heures du soir, sur le champ de bataille de Solferino, qui seul mit fin à la fureur des combattants et sauva les restes de l'armée autrichienne. Là, la cause physique fut forcée par la puissance des moyens employés qui firent se concentrer l'orage sur le foyer même de l'action qui agissait incessamment comme une pompe aspirante.

Rappellerai-je aussi l'affreux orage qui éclata à Puebla, où nos soldats allèrent en quelque sorte provoquer la foudre dans les nuages même?

On sait comment ils furent accueillis par le feu du ciel et malheureusement aussi par celui des Mexicains.

Si Napoléon I^{er} avait connu cette propriété condensatrice du canon, qu'il eût pu cependant mieux que tout autre, observer sur tant de champs de bataille, il n'eût pas livré les 16 et 17 juin, veille et avant-veille de Waterloo, la bataille de Ligny et le combat d'arrière-garde de Gennappe, durant lequel un orage subit éclata, vers trois heures de l'après-midi et continua pendant 12 heures consécutives à verser des torrents d'eau sur le sol qui se transforma en un véritable marécage, impraticable aux hommes et aux chevaux.

Un tel débordement du ciel (dit Thiers) interrompit les opérations militaires et tourna, le matin comme le soir, au profit de nos ennemis dont l'attaque devenait plus difficile. Si l'Empereur se fut abstenu de livrer ce combat d'arrière-garde, dans lequel il fit tirer à outrance 24 bouches à feu sur les colonnes anglaises en retraite, la chute des eaux pluviales se fut arrêtée et eût donné au sol le temps de se raffermir et de rendre possibles les manœuvres de l'artillerie. Mais il fallut pour cela attendre, le lendemain, pendant cinq ou six heures, le retour du soleil, ce qui pouva aux Prussiens le temps d'arriver;

d'où la perte de la bataille de Waterloo.

On parle, dans les feuilles publiques, de Paris de produire de fortes décharges d'artillerie, en vue de faire tomber de l'eau. — Ce n'est, à mon avis, ni à Paris, ni à Toulon, ni à Rochefort, ni à Lorient, ni à Brest qu'il faudrait tenter cette expérience, mais bien sur les bords de la Manche, à Cherbourg, dans un milieu chargé de vapeurs.

En thèse générale, on peut avancer que tous les bruits produits par des causes physiques ou artificielles déterminent la condensation des vapeurs aqueuses. Ainsi, le bruit du tambour, le son des musiques militaires, où dominent les instruments de cuivre, produisent des effets identiques : j'en ai constaté nombre de fois. Il en est de même de charriots pesamment chargés, roulant bruyamment sur des chaussées empierrées, et des trains de wagons sur nos voies ferrées.

La vapeur d'eau étant formée de myriades de vésicules du plus petit diamètre, semblables, quant à leur fragilité, aux bulles de savon, est-il surprenant que, par de fortes percussions de la masse aérienne, elles se brisent et se résolvent en pluie?

Quand nous sommes enveloppés de cette vapeur, par un ciel chargé de nuages, nous nous trouvons dans un milieu des plus impressionnables, qu'on pourrait pour sa fragilité comparer à un palais de cristal. Si, dans ces circonstances, nous tirons le canon, tout vole en éclats et nous tombe nécessairement sur la tête.

Il y a lieu de penser que si le foyer de condensation, qui agit comme une pompe aspirante, était énergiquement entretenu dans la Manche, la vapeur d'eau y affluerait partout, aussi bien que la Méditerranée et de la mer du Nord que de l'Ouest.

On peut espérer que tôt ou tard ces expériences seront faites. Mais ce n'est guère que de l'Observatoire, après avoir reconnu les concours des conditions physiques nécessaires, que le signal de les faire pourrait être donné avec fruit.

Il ne faut pas se le dissimuler, les gouvernements auront un jour à compter avec la Météorologie, ne fut-ce qu'au point de vue agricole.

Cu. LE MAHOUT,

Il faut voir et lire l'Illustration de cette semaine. Cela en vaut la peine. Tous les faits du jour, qui surexcitent à un si haut point l'opinion publique, y ont trouvé place. C'est l'incident espagnol, le Conseil des ministres d'Espagne, le portrait du maréchal Prim et celui du prince Léopold de Hohenzollern; c'est la Haute-Cour de justice, avec tous les préparatifs faits à Blois pour les assises du 18 juillet, une vue de la ville, le plan de la salle où doit siéger la Haute-Cour, et le portrait de M. Zangiomi, qui la présidera; c'est le désastre des Landes: deux dessins palpitants d'intérêt, ayant trait aux terribles incendies qui dévorent cette malheureuse région. Ajoutez à cela nombre d'autres sujets d'un intérêt moins empoussiéré sans doute, mais toujours actuels, et une revue du mois, de Bertall, un bijou, terminé par une pointe de la plus incontestable finesse. Pour réunir dans un même numéro tant de faits, dont aucun ne pouvait attendre,

la Direction a dû y ajouter une demi-feuille. Mais qu'importe la dépense? C'est son habitude, on le sait, de ne reculer devant rien pour arriver toujours première. Donc, conclusion semblable à l'exorde: il faut voir l'Illustration de cette semaine. Numéro complet!

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom

Annonces Judiciaires.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

JUGEMENT D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

rendu par le Tribunal de Cahors, le vingt-deux juin mil huit cent soixante-dix.

Exécution de l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, a tous présents et à venir, salut.

La première chambre du tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Du vingt-deux juin mil huit cent soixante-dix, En audience publique tenue par Messieurs :

Dardenne, président, chevalier de la Légion d'honneur;

Dupuy, juge de la chambre;

Cailla, juge suppléant, appelé au siège pour compléter la chambre, en remplacement de ses membres et des juges de la deuxième chambre légitimement empêchés;

De Bibal, substitut de Monsieur le Procureur impérial, et Fournié, commis greffier.

En la cause de M. le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors, agissant au nom de l'Administration, demandeur d'une part.

M. le Procureur impérial,

Et des sieurs : 1^o Jean-Louis Pons Cadet, propriétaire; 2^o Pierre Colombe, cultivateur; 3^o Marie Lagarde, épouse du sieur Célestin Décremps, propriétaire; 4^o Jean-Louis Capelle, propriétaire, tous domiciliés du lieu de Latoulanze, commune de Saint-Martin-Labouval, défendeur d'autre part.

Monsieur de Bibal, substitut de Monsieur le Procureur impérial, a dit : qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du 18 juin courant par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique, de : 1^o Cinquante-cinq centiares de maison, six centiares d'étable et trois centiares de four appartenant à Jean-Louis Pons; 2^o d'un are soixante-treize centiares de terre appartenant à Pierre Colombe; 3^o d'un are quarante-quatre centiares de terre, de trente-neuf centiares de maison et d'un are de jardin, appartenant à Marie Lagarde, épouse Décremps; 4^o de quatre-vingt-huit centiares de jardin et de soixante-dix-neuf centiares de patus, appartenant à Jean-Louis Capelle, qui ont refusé les offres qui leur ont été faites par l'Administration, lesquels terrains sont nécessaires pour la construction de la partie du chemin vicinal de grande communication, numéro 33, de Vers à Figeac comprise dans la traverse de Latoulanze.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre,

Vu l'article 14 de la loi du trois mars mil huit cent quarante-un.

Il requiert que les immeubles que les sieurs Jean-

Louis Pons, cadet; Pierre Colombe; Marie Lagarde, épouse de Célestin Décremps, et Jean-Louis Capelle refusent de céder à l'Administration pour les causes ci-dessus énoncées, soient expropriés, qu'il soit nommé un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury et qu'il en soit nommé un autre pour le remplacer au besoin.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département du Lot en date du six avril dernier, approuvé par Monsieur le Ministre de l'intérieur, que les immeubles que les susnommés ont à céder à l'Administration pour la construction de la partie du chemin vicinal de grande communication, numéro 33, de Vers à Figeac, comprise dans la traverse de Latoulanze, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi pour arriver à ladite expropriation, ont été régulièrement observées, que dès lors il y a lieu de prononcer l'expropriation des immeubles que les dénommés ont à céder à l'Administration, lesquels ont refusé les offres qui leur ont été faites.

Par ces motifs, le tribunal, ou Monsieur de Bibal, substitut de Monsieur le Procureur impérial en ses réquisitions, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique de : 1^o cinquante-cinq centiares de maison, comprise sous le numéro 36, section B, du plan, de six centiares d'étable, comprise sous le n^o 37 P, section B, de trois centiares de four compris sous le numéro 40 P, section B, appartenant à Jean-Louis Pons, cadet; 2^o d'un are soixante-treize centiares de terre comprise sous le numéro 60, section B du plan, appartenant à Pierre Colombe; 3^o d'un are quarante-quatre centiares de terre, comprise sous le numéro 63, section B du plan; de trente-neuf centiares de maison, comprise sous le numéro 65, section B du plan; de un are de jardin compris sous le numéro 77, section B du plan, appartenant à Marie Lagarde, épouse de Célestin Décremps; 4^o enfin de quatre-vingt-huit centiares de jardin compris sous le numéro 50, section B du plan; de soixante-dix-neuf centiares de patus compris sous le numéro 51, section B, appartenant à Jean-Louis Capelle, qui sont nécessaires pour la construction de la partie du chemin vicinal de grande communication, numéro 33, de Vers à Figeac, comprise dans la traverse de Latoulanze.

Nomme Monsieur Dupuy, juge pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement nommé, et Monsieur Cailla, juge suppléant complétant la chambre, pour le remplacer au besoin.

Signés à la minute : Dardenne, président; Fournié, commis greffier.

Visé pour timbre et enregistré gratis, à Cahors, le premier juillet mil huit cent soixante-dix, folio cent quatre-vingt-sept, case n^o trois.

Signé GIBBERT, receveur.

Mandons et ordonnons à nos huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le président et par le greffier.

Expédié à Cahors, le treize juillet mil huit cent soixante-dix.

ROQUES, aîné.

Étude de M^e Léon Talou, avoué à Cahors.

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS

Suivant jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Cahors, en date du dix-huit juillet mil huit cent soixante-dix.

La dame Victorine Lasfarguettes, sans profession, domiciliée à Saint-Cirq-Lapopie, ayant M^e Léon Talou pour son avoué.

A été déclarée séparée de biens d'avec son mari Antoine Sécheyrou, marchand, domicilié audit St-Cirq-Lapopie, ayant M^e Jules Billières pour son avoué.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le dix-neuf juillet mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant, TALOU.

Pour tous les Extraits et articles non signés A. Layton

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE : QUARANTE-CINQ MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DES BÉNÉFICES

Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées

RÉSULTAT DE LA PARTICIPATION ANNUELLE

Table with 2 columns: Assurance type and Amount. Rows include Assurances vie entière (1863-1864, 1865-1867, 1869) and Assurances mixtes (1866-1867, 1868, 1869).

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.

S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, n^o 33, et à M. Gaubert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est

5 mois 17 c. LE TEMPS 6 mois 34 c. Un an : 68 fr. Rédacteur en chef : A. NEFFTEZ. On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10 Paris.

POSTE AUX CHEVAUX ANDRAL Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galeries Audouy, tous les sorte de Voitures agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS! Ce travail prompt et sans trace de chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le réparateur TRICARD. Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE. Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON SISE RUE DE LA MAIRIE, 6 A CAHORS. Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en Cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas. Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison. S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS. SERVICE DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi; Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

ARMES DE LUXE & QUINCAILLERIE LÉON DELRIEU Sur les Boulevards, en face la Mairie. CAHORS DÉBIT DE POUDRE DE CHASSE FUSILS LEFAUCHEUX et FUSILS à baguette, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT. Guêtres, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — RÉPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTÈME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Mèche de sûreté pour la mine, etc., etc. TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS